

JE M'INFORME SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES : Sites utiles

- www.onisep.fr Site d'information sur les secteurs d'activités, les métiers, les formations ...
- <https://www.cidj.com/> Site d'information sur les études, les métiers, l'orientation, l'emploi, la formation, les séjours à l'étranger... Offres de stages, offres de jobs...,
- <https://www.terminales2021-2022.fr/> 5 étapes pour accéder à diverses ressources et réfléchir à son parcours vers l'enseignement supérieur
- <https://www.sport.onisep.fr/> 5 étapes pour construire son parcours dans le sport.
- <https://www.mooc-orientation.fr/> (Massive open online course) cours en ligne pour mieux comprendre l'orientation vers l'enseignement supérieur, comprendre les attendus des formations supérieures ou réviser certaines notions avant la rentrée.
- <https://www.euroguidance-france.org/> Site d'information sur les études hors de France et ERASMUS

Liste non exhaustive

JE DEVIENS ÉTUDIANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Comment vais-je vivre l'année prochaine ? Qui pourra m'aider financièrement ? Où vais-je me loger ? Les démarches à effectuer et les aides éventuellement possibles :

✓ **Le CROUS : demande de bourse et/ou de logement (www.messervices.etudiant.gouv.fr)**

Si ton dossier n'a pas été fait, tu peux toujours faire une demande hors délai. L'attribution de la bourse et du logement se fera tardivement, ce qui signifie que tu devras payer les frais d'inscription à la rentrée et la bourse ne sera pas attribuée dès le 1^{er} mois.

✓ **Les internats dans les lycées (<http://www.internat.education.gouv.fr>)**

Tu es hébergé et nourri au sein d'un établissement. Tu peux te renseigner auprès du lycée, le chef d'établissement décide de l'admission en internat. L'admission se fait sur des critères géographiques, sociaux, familiaux, de parité et scolaires.

Attention la plupart des internats sont fermés le week-end.

✓ **LADOM (pour se rendre en métropole) :**

- Le Passeport Mobilité Etudes (<https://mobilite.ladom.fr/passeport-etudiant>)

« Un dispositif de prise en charge financière de tout ou partie des billets d'avion, destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont la filière Outre-mer est inexistante ou saturée. »

- On parle « d'inexistence » lorsque la formation choisie n'existe pas à La Réunion.
- On parle de « saturation » lorsqu'on a été candidat à La Réunion, sur Parcoursup, et admis hors département faute de place.

Pour obtenir une attestation de saturation ou d'inexistence de filière, une demande est à formuler à partir de cette adresse :

<https://www.ac-reunion.fr/orientation-formation/sinformer-et-sorienter/passeport-mobilite-etudes.html>

- Le dispositif d'Aide à la Continuité Territoriale (ACT)

✓ **La Région Réunion** (<http://www.espaceetudiant974.re/>)

Tu peux bénéficier d'aides financières, tu dois te renseigner pour chaque dispositif :

- Allocation de Premier Équipement (APE),
- Allocation de Frais d'Inscription L1/L2/L3 (AFI),
- Allocation de Première Installation (API METROPOLE ou API Réunion),
- Bourse Régionale d'Etudes Supérieures en Mobilité (BRESUP).

Il existe d'autres dispositifs, il faut prendre le temps de consulter ton éligibilité pour chaque aide sur le site <http://www.espaceetudiant974.re/>.

✓ **Le Département de La Réunion** (<http://www.espaceetudiant974.re/> et <http://net-bourses.cg974.fr>)

- La bourse
- l'allocation de scolarité

Attention certains dispositifs de La Région, du Département et du CROUS ne peuvent se cumuler.

✓ **La Caisse d'Allocations Familiales** (<https://www.caf.fr>)

- l'aide personnalisée au logement (Apl)

✓ **Les logements privés. Vous pouvez vous adresser aux :**

- résidences étudiantes privées,
- agences immobilières,
- aux particuliers (sites sur internet, réseaux sociaux, journaux, ...)

Si tu as besoin d'aide, n'hésite pas à :

- En parler avec ton professeur principal
- Prendre RV avec la Psy-EN de ton établissement : Agenda de R.V à la vie scolaire
- Venir au **Centre d'Information et d'Orientation** :

37 rue Sarda Garriga 97899 SAINT LOUIS Cedex 3. Tel : 02 62 26 15 32

Le CIO se situe en centre-ville de Saint-Louis, à l'angle de la rue de la Poudrière qui fait face à l'hôpital.